



STRATÉGIE NATIONALE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

INVESTIR DANS LES SOLIDARITÉS POUR L'ÉMANCIPATION DE TOUS

#InvestirDansLesSolidarités

Dossier de presse

13 septembre 2018



FAIRE PLUS
POUR CEUX QUI
ONT MOINS.



Nous avons hérité du 20^e siècle un État providence de l'assurance, et nous devons le conforter, mais nous devons bâtir pour le 21^e siècle un État providence de la dignité et de l'émancipation, et il nous faut une organisation collective de fraternité, qui assure la dignité de chacun, c'est là mon objectif principal. C'est pourquoi, ce que nous devons faire en matière de solidarité nationale, c'est une révolution profonde qui rende aux Français leurs droits, leur dignité, leur espérance, et je la résumerai autour de trois principes : la prévention, qui attaque les inégalités avant qu'il ne soit trop tard, car c'est tout à la fois plus efficace et plus juste, l'universalité, qui donne les mêmes droits à chacun, de manière transparente, parce que c'est le seul moyen de rebâtir la confiance dans notre système, la dignité par l'aide, l'accompagnement, la présence, le travail comme clef de l'émancipation pour toutes celles et ceux qui peuvent y avoir accès, car c'est ce qui permet à chacun de véritablement construire sa vie.



Emmanuel Macron
Président de la République

SOMMAIRE

06 Édito

08 Constats d'urgence

10 L'implication des acteurs et des personnes concernées

11 Les cinq engagements de la stratégie pauvreté

20 Les leviers pour réussir la mise en œuvre

24 Au fil de la vie, ce qui va changer

26 Vers un nouveau modèle social de l'émancipation -
Les 21 mesures

28 Des avancées immédiates et une loi d'émancipation sociale

30 Les chantiers du quinquennat



Investir dans la prévention et l'accompagnement pour relever le défi de la pauvreté

En dépit des efforts des politiques publiques, la pauvreté demeure caractérisée en France par sa persistance, sa concentration géographique et le poids de l'origine sociale. Nos politiques publiques ont progressivement basculé, à rebours de l'évolution des besoins sociaux des dernières décennies, vers des logiques largement curatives. Elles donnent aux personnes pauvres les moyens de survivre mais sans perspective de sortie et d'autonomie par le travail. Cette inertie sociale, cette logique d'assignation, sont un démenti permanent à la promesse républicaine méritocratique. L'enjeu de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, en partant des exigences portées par les personnes en situation de pauvreté, c'est de sortir de cette fatalité subie trop souvent dès les premiers pas de la vie, c'est d'en finir avec une société de statuts pour permettre la mobilité sociale, l'émancipation, la maîtrise de son destin par l'éducation et le travail.

Il s'agit d'une stratégie et non d'un nouveau plan, car, portée par les acteurs des territoires, avec une attention particulière pour les territoires ultra-marins, elle mobilisera toutes les parties prenantes. Aussi accordera-t-elle une large place à la participation des personnes concernées, au soutien aux initiatives des collectivités et des territoires, à l'expérimentation car c'est sur le terrain que le combat doit être mené. Elle engagera une rénovation du travail social pour donner davantage de confiance et de ressources aux travailleurs sociaux. Enfin, pour assurer au fil du temps la pertinence des mesures et les adapter aux besoins réels, la stratégie s'inscrira dans cette culture de la preuve qui doit s'attacher à toute politique publique, avec des indicateurs et des évaluations pilotés par un conseil scientifique – déjà installé, déjà au travail.

Pour transformer notre modèle social, la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté portera deux ambitions majeures d'investissement social : dans l'éducation et la formation, d'une part, et dans l'accompagnement et l'émancipation sociale par l'emploi, d'autre part.

Pour que la prévention ne soit plus le parent pauvre des politiques de lutte contre la pauvreté, nous ferons le choix des services collectifs, des crèches, des écoles, des centres sociaux, des associations pour assurer l'égalité des chances dès les premiers pas de la vie, amplifier l'effort éducatif déjà engagé, soutenir les familles et l'exercice de la parentalité, renforcer l'action sociale de proximité, prévenir l'isolement, garantir l'accès aux droits et aux services essentiels des plus fragiles.

Mais la prévention passera aussi par la mobilisation forte du plan d'investissement dans les compétences pour rendre effectif l'accès à la formation de tous les jeunes, notamment les plus exclus. Après les réformes majeures du marché du travail, de la formation professionnelle et de l'apprentissage, nous engagerons une nouvelle étape vers la société de l'émancipation par le travail en créant un véritable « choc d'accompagnement » avec une offre élargie de solutions globales et adaptées au sein d'une nouvelle « Garantie d'activité ». C'est bien le retour au travail qui constituera le premier facteur de prévention et de sortie de la pauvreté.

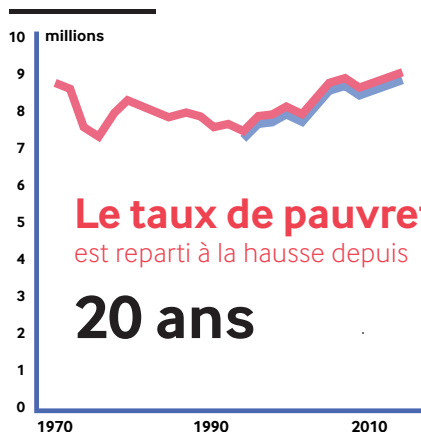
Cette logique d'insertion par le travail préside aussi aux engagements de la stratégie en faveur de l'émancipation sociale de chacun par l'activité. Outre des investissements dans l'accompagnement social, une refonte des minima sociaux doit les rendre plus incitatifs à l'activité, avec l'instauration de véritables engagements réciproques entre l'allocataire et la collectivité qui l'accompagne, mais aussi plus simples et plus équitables pour garantir à toutes les personnes pauvres ou en situation d'exclusion l'accès à la solidarité nationale.

Avec cette nouvelle stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, nous faisons le choix de transformer notre modèle social pour l'adapter aux évolutions du marché du travail et des formes de pauvreté, dans la fidélité aux valeurs profondes qui ont construit notre République sociale.

Agnès Buzyn
Ministre des Solidarités et de la Santé

CONSTATS D'URGENCE

L'augmentation des dépenses sociales n'a pas suffi à faire reculer la pauvreté dans notre pays



8,8 millions
de personnes
pauvres en France



dont près de
3 millions
dans une situation de
privation matérielle grave.

source : INSEE, 2018

La France est un pays marqué par la reproduction de la pauvreté avec une forte vulnérabilité des plus jeunes

3 millions
d'enfants pauvres

source : INSEE, 2015



5% des enfants défavorisés
sont accueillis en crèche contre
22% des enfants favorisés

source : l'enquête modes de garde, DREES 2013



Près de **15%** des enfants
défavorisés ne prennent pas de
petit-déjeuner contre **7%**
des enfants en moyenne

source : CREDOC, 2016

On estime qu'à **4 ans**, l'écart de pratique familiale du
langage est d'environ de **1000 heures**
selon les origines sociales et qu'à l'entrée au CP, à **6 ans**,
il existe une différence de **1000 mots** maîtrisés à
l'avantage des enfants issus de milieux favorisés.



En maternelle,
les enfants défavorisés ont
6 fois plus de caries
que les autres

source : DREES, 2016

Un système **complexe, inéquitable et insuffisamment lisible**

Notre système de minima sociaux et nos politiques d'accompagnement sont composés d'une sédimentation de prestations, de guichets et de règles peu compréhensibles, qui ont pour effet de limiter la reprise d'activité, génèrent du non-recours et des inégalités territoriales



50%

d'entre eux ne sont toujours pas accompagnés au bout de 6 mois

source : DREES, 2017

4 ans

Près de la moitié des allocataires du RSA le sont depuis **au moins 4 ans**

source : DREES, 2017

50%

Pour un allocataire du RSA, 50 % de chances de plus ou de moins d'être orientés vers un accompagnement selon le département dans lequel on vit

source : DREES, 2017

20,7%
de chômage
chez les jeunes

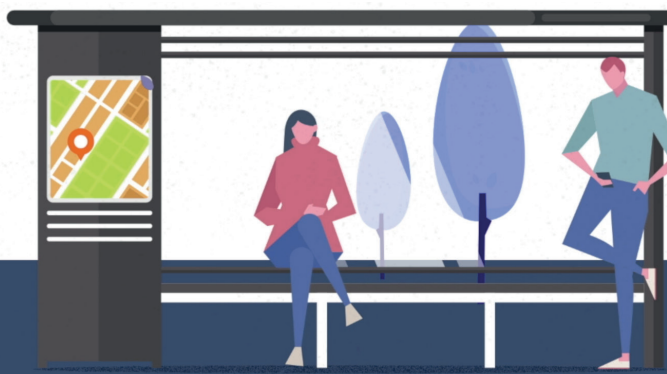
source : INSEE, 2018



→ Environ **60 000** jeunes mineurs ne sont ni en études, ni en formation, ni en emploi (NEETS)

source : DARES, 2017

→ **3 000** jeunes sortant de l'aide sociale à l'enfance se retrouvent seuls sans aucune solution



L'IMPLICATION DES ACTEURS ET DES PERSONNES CONCERNÉES

Personnes en situation de pauvreté, travailleurs sociaux, responsables associatifs, élus locaux : la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté a été élaborée avec l'ensemble des acteurs. L'objectif : « impulser une véritable démocratie sociale » pour transformer durablement les pratiques et redonner le pouvoir d'agir aux personnes fragiles.

Une dizaine de journées de concertation se sont tenues dans des territoires très différents, riches d'échanges avec les personnes concernées et les acteurs territoriaux mais aussi de découvertes de dispositifs opérationnels.

Ces temps de concertation ont permis la rencontre de quelque 2 000 acteurs et la visite de plus de 40 structures. Ils ont largement inspiré les mesures concrètes de la stratégie.

Les personnes concernées ont été associées à chaque temps et chaque étape de concertation.

De mi-janvier à fin février, une consultation en ligne a été lancée afin d'impliquer le grand public dans la construction de la stratégie pauvreté.

Cette consultation a permis de recueillir 7200 contributions en moins de 6 semaines dont 3200 provenant de personnes ayant vécu ou vivant une situation de pauvreté. Les répondants ont notamment appelé les pouvoirs publics à agir sur plusieurs leviers dont l'aide aux jeunes sans emploi, l'éducation et la formation des jeunes, l'accès aux services sociaux et la rénovation des métiers du travail social.

Entre janvier et mars 2018, six groupes de travail thématiques présidés par des élus et des responsables associatifs, composés de plus de 150 contributeurs, ont été formés pour réfléchir à la stratégie pauvreté et mener des auditions. Ces groupes de travail ont remis leurs propositions à Agnès Buzyn le 15 mars.

C'est à partir de ces contributions que la stratégie pauvreté a été élaborée.



LES 5 ENGAGEMENTS DE LA STRATÉGIE PAUVRETÉ



→ Engagement n°1

L'égalité des chances dès les premiers pas pour rompre la reproduction de la pauvreté

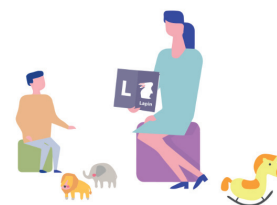
Empêcher qu'un enfant pauvre aujourd'hui ne devienne un adulte pauvre demain, rompre avec le déterminisme de la pauvreté, renouer avec l'égalité des chances républicaine, tels sont les premiers enjeux de la stratégie pauvreté.

Parce qu'il favorise le développement complet de l'enfant et l'apprentissage du langage, **l'accueil dans les crèches ou par les assistantes maternelles est un levier efficace de réduction des inégalités liées à l'origine sociale**. Or, aujourd'hui, les enfants en situation de pauvreté **ont un accès beaucoup trop limité à ces modes d'accueil, individuels et collectifs**.

C'est pourquoi, en sus du développement de l'offre prévu par la récente convention d'objectifs et de gestion de la branche famille (au moins 30 000 nouvelles places en accueil collectif et 1000 relais d'assistantes maternelles), la stratégie pauvreté engagera une évolution majeure de la politique petite enfance, au **service de la mixité sociale et d'un nouveau continuum éducatif 0-6 ans**. Cette ambition éducative s'inscrit dans la dynamique de renforcement des moyens pour les enfants les plus fragiles portés par l'Éducation nationale, avec l'instruction obligatoire dès 3 ans, le dédoublement des classes de CP-CE1 en éducation prioritaire et le dispositif « Devoirs faits ».

MESURES PHARES :

- **Un plan de formation et un nouveau référentiel pour 600 000 professionnels de la petite enfance afin de favoriser le développement de l'enfant et l'apprentissage du langage avant l'entrée à l'école maternelle**



La qualité éducative de l'accueil en crèche et par les assistantes maternelles sera renforcée avec pour objectif d'assurer un continuum éducatif centré sur l'apprentissage de la langue française, de 0 à 6 ans.

Un référentiel pédagogique de la petite enfance sera élaboré sous l'égide du Haut conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge. Il sera déployé dans un plan exceptionnel de formation continue des 600 000 professionnels de la petite enfance, qui sera articulé avec les formations issues des assises de l'école maternelle pour les enseignants du 1^{er} degré.

- **Réussir la mixité sociale dans les modes d'accueil du jeune enfant**

Un bonus « mixité sociale » dans l'accueil collectif pour 90 000 places et l'instauration du tiers payant du complément mode de garde courant 2019 pour l'accueil individuel.

AUTRES MESURES-CLÉS :

- **Développer** les modes d'accueil de la petite enfance, notamment dans les territoires fragiles avec la création d'un bonus « territoires » permettant de diminuer à moins de 10% le reste à charge des communes
- **300 crèches** à vocation d'insertion professionnelle (AVIP) créées d'ici 2020
- **Rénover** la politique de soutien à la parentalité et créer 300 nouveaux centres sociaux dans les territoires prioritaires
- **Renforcer** la transparence des modalités d'attribution des places de crèches
- **Soutenir** les collectivités dans 60 quartiers prioritaires avec deux adultes par classe de maternelle (un Agent territorial spécialisé des écoles maternelles et un enseignant)

BUDGET : 1,24 MILLIARD D'€

→ Engagement n°2

Garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants

Trop d'enfants grandissent aujourd'hui dans un environnement attentatoire à leur développement. L'objectif de la stratégie de lutte contre la pauvreté est de mettre un terme aux situations manifestement porteuses de dangers et de **diviser par deux d'ici à 2022 le taux de privation matérielle des enfants pauvres**.

Cela se traduira d'abord par une mobilisation spécifique pour **lutter contre la présence d'enfants à la rue**. La mise à l'abri des enfants constituera un objectif majeur de politique publique, déployé dans le cadre du « Logement d'abord » et en particulier du plan de résorption des bidonvilles.

Des mesures concrètes seront mises en œuvre pour améliorer l'accès aux biens et services essentiels des enfants en situation de pauvreté, en particulier dans les champs de l'alimentation, de la santé, de l'accès à la culture, aux loisirs et aux vacances.

MESURES PHARES :

→ Une alimentation équilibrée pour tous : des petits déjeuners dans les territoires fragiles, des tarifs de cantines plus accessibles et des programmes d'accès à l'alimentation infantile

Il s'agit d'encourager dans les écoles les dispositifs de petit-déjeuners pour tous, associant les parents et promouvant l'éducation alimentaire et les circuits courts.



Un mécanisme d'incitation sera par ailleurs mis en place en direction des communes les plus fragiles de moins de 10 000 habitants pour appliquer une tarification sociale de la restauration scolaire avec un plafond du barème le plus bas à 1€ le repas.

Le programme « Manger Malin » qui réduit considérablement le coût **de l'alimentation infantile, en particulier le lait maternisé sera généralisé**.

→ Des maraudes mixtes État/aide sociale à l'enfance, spécialisées dans la protection de l'enfance

Elles seront mobilisées pour « aller vers » les familles avec enfants dans la rue et prévenir la mendicité.

AUTRES MESURES-CLÉS :

- **Adapter** l'offre aux besoins des familles avec enfants : 125M€ consacrés au développement et à l'adaptation de l'offre d'hébergement et de logement
- **Déployer** un référentiel sur l'hébergement des familles avec enfants
- **Renforcer** les missions des PMI sur l'accès à la santé et l'appui de la médecine de ville aux missions de la santé scolaire, dans le cadre du parcours de santé des enfants de 0 à 6 ans
- **Prévenir et lutter contre le surendettement** : déploiement de 400 « Points conseil budget » sur l'ensemble du territoire et introduction d'un plafonnement des frais bancaires
- **Renforcer** la prévention des expulsions, dans le cadre du plan Logement d'abord

BUDGET : 271 MILLIONS D'€

→ Engagement n°3 **Un parcours de formation garanti pour tous les jeunes**

Le gouvernement a décidé d'investir massivement dans la formation de la jeunesse : lutte contre le décrochage scolaire, réforme de l'apprentissage de la voie professionnelle et plan d'investissement dans les compétences.

La stratégie pauvreté s'inscrit dans ces réformes majeures en proposant une étape décisive pour notre système éducatif et de formation : **l'instauration d'une obligation de formation pour tous les jeunes jusqu'à 18 ans**. Cette obligation reposera à la fois sur le jeune et sur les pouvoirs publics qui auront l'obligation de proposer un accompagnement à tout jeune mineur en situation de décrochage durable (soit environ 20 000 jeunes décrocheurs non accompagnés chaque année). Cette obligation, à rebours des droits formels à la formation dont ne bénéficient pas les jeunes les plus en difficulté, pouvant entrer en vigueur à partir de la rentrée 2020, se traduira par trois types d'actions pour les pouvoirs publics :

- aller vers les jeunes dits « invisibles » en améliorant leur repérage ;
- innover et expérimenter de nouvelles modalités d'insertion ;
- poursuivre le développement de l'offre de parcours d'accompagnement adaptés aux besoins de chaque jeune grâce à la mobilisation du plan d'investissement dans les compétences et des missions locales.

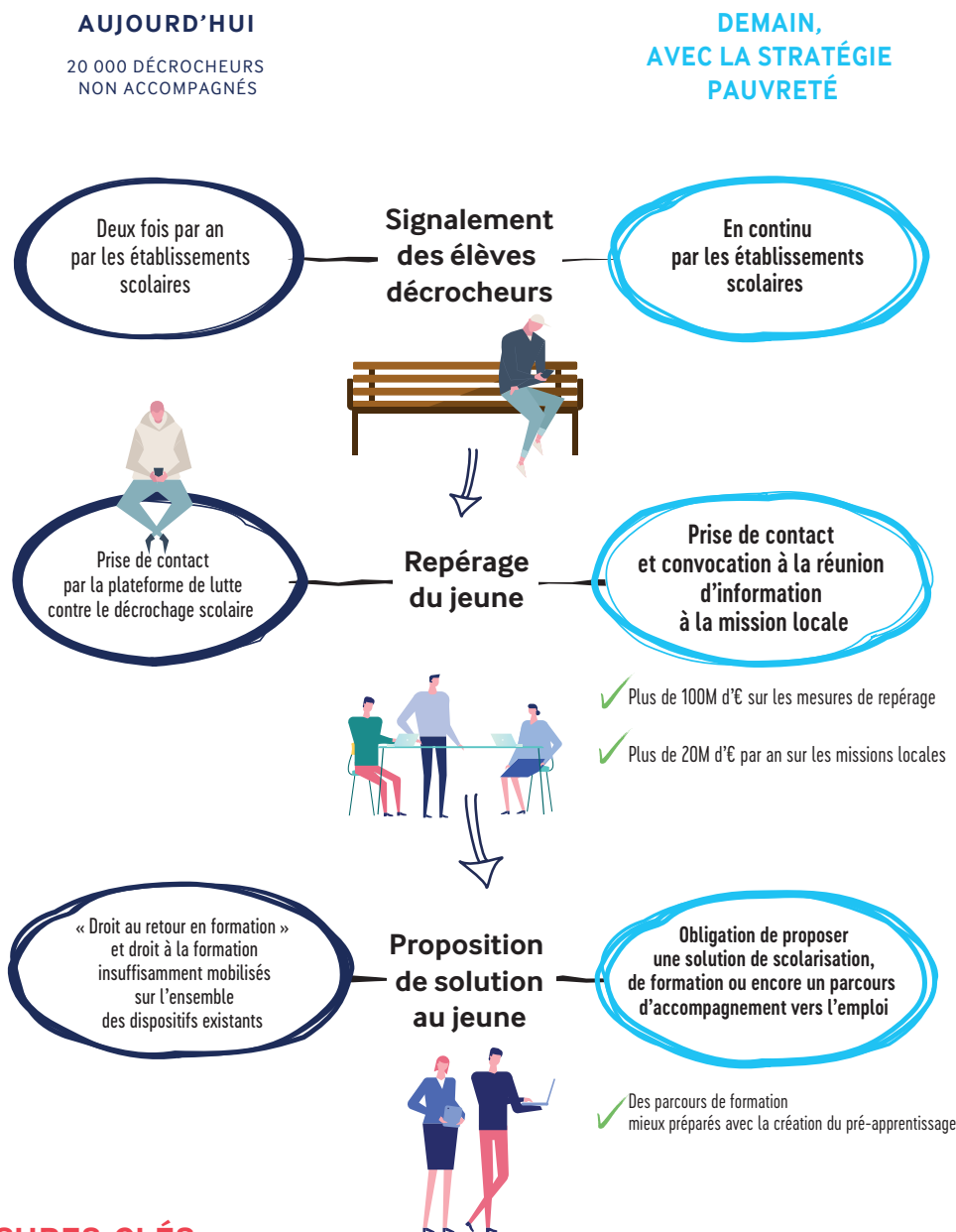
Au-delà de 18 ans et pour les jeunes les plus vulnérables, ce sont **plus de 100 000 places par an en Garantie jeunes qui seront mobilisées**, dispositif qui a fait ses preuves sur le terrain pour accompagner les jeunes en situation de précarité de manière intensive et collective et la stratégie pauvreté mobilisera **en complément des moyens nouveaux pour des solutions d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie des jeunes**.

Une attention particulière sera portée aux jeunes les plus vulnérables accompagnés par les services de l'aide sociale à l'enfance (ASE). Cet engagement se traduira par une mobilisation renforcée de l'État en matière d'insertion professionnelle et un engagement contractualisé avec les départements pour les 18-21 ans **pour empêcher que des jeunes ne se retrouvent sans solution d'accompagnement à la sortie de l'ASE**.



MESURE PHARE :

→ Une obligation de formation jusqu'à 18 ans



AUTRES MESURES-CLÉS :

- **Plus de 100 M€** consacrés à des solutions d'accompagnement vers l'emploi de tous les jeunes en complément d'une extension de la Garantie jeunes (500 000 bénéficiaires entre 2018 et 2022)
- **Repérer, renouer le dialogue et (re)mobiliser** les jeunes en risque d'exclusion pour les amener vers un parcours d'accompagnement et de formation : appels à projets et financement complémentaire pérenne des points accueil écoute jeunes et associations de prévention spécialisés
- **Des expérimentations** dans le cadre du plan d'investissement dans les compétences pour diversifier les opérateurs et les modalités d'utilisation de la Garantie jeunes
- **Des moyens contractualisés** avec les départements pour empêcher les sorties « sèches » de l'aide sociale à l'enfance

BUDGET : 439 MILLIONS D'€

→ Engagement n°4

Vers des droits sociaux plus accessibles, plus équitables et plus incitatifs à l'activité

Trop de familles, de travailleurs pauvres ou de personnes en situation d'exclusion méconnaissent leurs droits. Beaucoup d'entre elles refusent la stigmatisation qui s'attache au fait de toucher des prestations sociales, dans une société qui tend de plus en plus à culpabiliser la pauvreté, faisant progressivement prévaloir la responsabilité des individus en cas de difficulté sur celle de la collectivité. Cette **lutte contre le non-recours** exigera un effort accru des pouvoirs publics sur les territoires à travers la généralisation des accueils sociaux uniques, mais aussi et surtout dans le domaine numérique, à travers une simplification drastique des démarches et un meilleur accompagnement humain à l'usage du numérique, en lien avec la stratégie nationale pour un numérique inclusif du gouvernement.

Par ailleurs, le maquis des prestations sociales **n'incite pas à la reprise d'une activité** : alors que près de la moitié des allocataires du RSA le sont depuis au moins quatre ans, **la complexité des règles** ne leur permet pas de savoir si la reprise d'un emploi améliorera réellement leur situation financière.

La simplification souhaitée par nos concitoyens, qui vise à responsabiliser les pouvoirs publics plutôt que les bénéficiaires potentiels sur l'effectivité de l'accès aux droits, se traduira par la mise en place d'un **revenu universel d'activité** durant la mandature. Cette refonte constituera à terme un nouveau filet de sécurité sociale.

MESURES PHARES :

→ **Simplifier et rendre plus équitable le système des minima sociaux : vers un revenu universel d'activité qui se substitue au maquis des prestations**

Le chantier de refonte des minima sociaux sera lancé dans la perspective de la mise en place d'un revenu universel d'activité.



Le nouveau système sera plus simple et plus lisible pour les ménages, ce qui favorisera la lutte contre le non recours et permettra à chacun d'accéder à ses droits. Il sera plus équitable, avec un impact positif sur la confiance de nos concitoyens, puisqu'il n'y aura plus de concurrence entre différentes prestations qui aujourd'hui relèvent de règles différentes. Il sera enfin incitatif à l'activité puisque chaque euro gagné par son travail se traduira par une augmentation du revenu disponible. Le travail sera donc bien remis au cœur des priorités de notre système social.

→ **Revaloriser la prime d'activité**

Pour encourager la reprise d'une activité, la prime d'activité sera revalorisée au cours du quinquennat, conformément à l'engagement présidentiel. Le Gouvernement a engagé la revalorisation de la prime d'activité en 2018. Elle sera poursuivie en 2019 et jusqu'en 2022. Cette augmentation ciblée de la prime d'activité qui bénéficiera à 3,2 millions de ménages, permettra un gain pouvant aller jusqu'à 80 € par mois au niveau du SMIC.

→ **Garantir à chacun l'accès à une complémentaire santé**

Afin de simplifier radicalement l'accès aux droits de santé pour les personnes les plus vulnérables, l'aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS), marquée par un taux de non-recours supérieur à 50 %, sera intégrée à la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-c) avec une participation financière inférieure à 1€ par jour. En plus de permettre une baisse drastique du non-recours, cette intégration permettra une meilleure prise en charge des soins pour les personnes âgées, en réduisant leurs dépenses de santé, et les personnes en situation de handicap, grâce à la prise en charge intégrale de certaines de leurs dépenses (fauteuils roulants par exemple). Au total, pour un couple de personnes âgées cette réforme permettra un gain de 600 € par an ; pour une famille monoparentale avec trois enfants un gain de plus de 700 € par an. Au total 200 000 personnes supplémentaires pourront bénéficier de la CMU-c et le panier d'offre sera amélioré pour 1,4 million de personnes.

AUTRES MESURES-CLÉS :

- **Moderniser** la délivrance des prestations sociales en favorisant les échanges d'informations entre acteurs, en rendant automatique les démarches et en favorisant un paiement au juste droit, généraliser le *datamining* pour le repérage des bénéficiaires potentiels
- **Renforcer l'accès aux droits et aux services sociaux** avec la généralisation des accueils sociaux inconditionnels , l'expérimentation de « territoires zéro non-recours » et la mise en place du coffre-fort numérique, pour que chaque citoyen qui le souhaite dispose d'un espace de stockage sécurisé de ses données personnelles
- **Renouveler** automatiquement la CMU-c pour les allocataires du RSA
- **Créer** 100 centres et maisons de santé dans les territoires prioritaires
- **Accompagner** le « 100% santé » sur l'optique, les aides auditives et le dentaire
- **Augmenter** massivement les solutions d'accompagnement social renforcé : 1450 places supplémentaires d'ici 2022 pour les lits d'accueil médicalisé (LAM) et lits halte soin santé (LHSS) ; 1200 places supplémentaires pour les appartements de coordination thérapeutique (ACT), soit une augmentation de **25% de l'ONDAM** médico social spécifique

BUDGET : 4,97 MILLIARDS D'€



→ Engagement n°5

Investir pour l'accompagnement de tous vers l'emploi

La sortie durable de la pauvreté repose sur l'autonomie par le travail. Cela suppose de refuser une société dans laquelle une partie de nos concitoyens serait considérée comme « inemployables » avec les minima sociaux comme seul horizon. Or, depuis la crise de 2008, la dépense d'allocation du RSA a progressé de 80%, quand la dépense moyenne d'insertion reculait de près de 40% et que se sont creusées les inégalités entre les départements en matière d'accompagnement. A rebours de cette dérive, **la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté portera une ambition inédite d'accompagnement pour tous les allocataires des minima sociaux, trop souvent livrés à eux-mêmes.**

Cette exigence de permettre à chacun de s'épanouir dans la dignité et le sentiment d'utilité sociale procuré par le travail impose des changements profonds. Dans le parcours proposé aujourd'hui aux allocataires du RSA, il faut souvent attendre d'avoir résolu les problèmes de santé, de garde d'enfant ou de permis de conduire avant de chercher véritablement un emploi. Ceci mène de nombreuses personnes à perdre pied et à se décourager. Demain, l'insertion professionnelle et la résolution des problèmes du quotidien se feront de manière simultanée, dans le cadre **d'un accompagnement global qui mettra en œuvre le triptyque « ressources – accompagnement – emploi »** proposé par les associations de solidarité.

En outre, **la révision en profondeur de l'orientation** des allocataires du RSA permettra de réduire considérablement les délais d'entrée dans un parcours d'insertion vers l'emploi, et une insertion professionnelle plus rapide. Ce véritable « droit à l'accompagnement », mis en œuvre avec les collectivités territoriales, aura pour contrepartie le devoir pour l'allocataire d'agir pour son insertion. L'Etat, garant du service public de l'insertion assurera ainsi l'égalité de tous les allocataires du RSA en matière d'accompagnement.

Pour les publics les plus en difficulté, **les acteurs de l'insertion par l'activité économique seront pleinement mobilisés**, avec l'objectif d'accroître de 25 % le nombre de postes concernés sur la mandature. En outre, les dispositifs expérimentaux spécifiques qui développent la médiation pour l'emploi seront évalués et accompagnés dans leur essaimage, en lien avec les acteurs territoriaux.

Un État garant du service public de l'insertion, afin de garantir sur tout le territoire l'égal accès à une orientation rapide et un accompagnement personnalisé vers l'emploi des allocataires du RSA.

MESURES PHARES :

→ Création d'une « Garantie d'activité » combinant accompagnement social renforcé et insertion dans l'emploi pour 300 000 allocataires par an

Les allocataires bénéficiant de la « Garantie d'activité » seront suivis par Pôle emploi dans le cadre de l'accompagnement global et par des opérateurs privés et associatifs choisis par appels d'offres commun Etat-département (200 M€ au total).

Des lieux dédiés à la « Garantie d'activité » seront déployés sur tout le territoire pour personnaliser l'accompagnement vers la reprise d'un emploi salarié ou la création d'une activité indépendante.

→ 100 000 salariés supplémentaires accueillis dans le secteur de l'insertion par l'activité économique pour favoriser le retour à l'emploi des personnes les plus fragiles

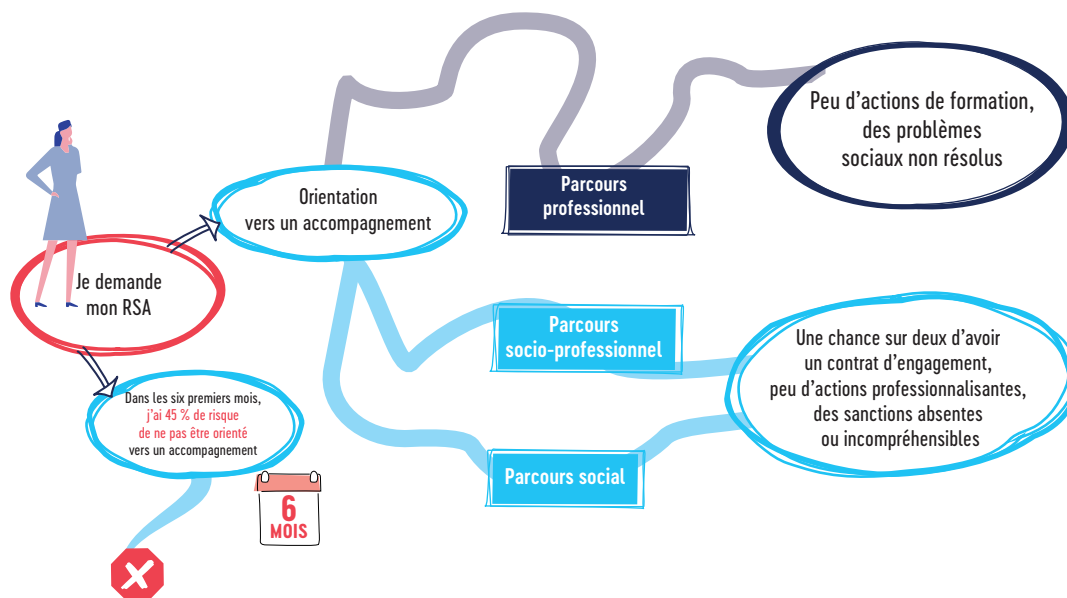
L'État assurera un investissement exceptionnel de 450 M€ afin d'augmenter le nombre d'aides aux postes dans le secteur de l'insertion par l'activité économique, solution particulièrement efficace pour le retour à l'emploi des personnes les plus vulnérables, permettant ainsi d'accueillir 100 000 salariés supplémentaires.

En parallèle, grâce au plan d'investissement dans les compétences, 240 M€ seront mobilisés au total pour améliorer la formation des salariés de l'insertion par l'activité économique.

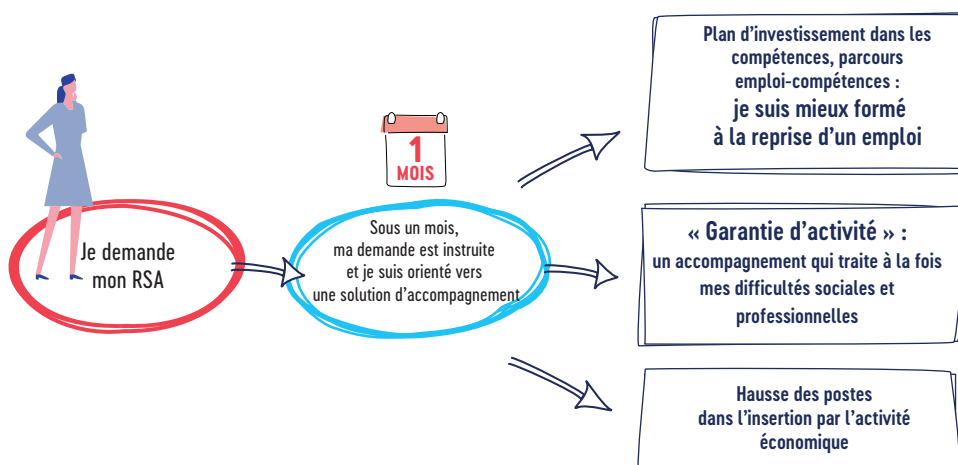


SIMPLIFIER LE PARCOURS DES ALLOCATAIRES DU RSA ET RENFORCER LEUR ACCOMPAGNEMENT

AUJOURD'HUI



DEMAIN, L'ÉTAT GARANT D'UN SERVICE PUBLIC DE L'INSERTION



AUTRES MESURES-CLÉS :

- **Pour généraliser l'accompagnement vers l'emploi des allocataires, un État garant du service public de l'insertion** : renforcement des droits et devoirs et obligation contractualisée avec les départements de réaliser sous un mois l'instruction de la demande et l'orientation de tout nouveau bénéficiaire
- **Essaimer** les expérimentations évaluées positivement pour les personnes les plus fragiles pour 70 M€ : « Territoires zéro chômeur de longues durée », Convergence, Tapaj (travail alternatif payé à la journée) et SÈVE (médiation active vers l'emploi).

BUDGET : 1,04 MILLIARD D'€

LES LEVIERS POUR REUSSIR LA MISE EN ŒUVRE

La réussite de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté dépendra de la mobilisation collective de l'ensemble des acteurs agissant sur le terrain pour les publics les plus vulnérables : personnes concernées, collectivités territoriales, associations, chercheurs et pouvoirs publics. Aussi, la **stratégie fera l'objet d'un suivi à deux niveaux** :

- un comité de suivi national de la stratégie, assuré à partir du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE) dont les missions et la compositions seront révisés dans les prochains mois ;
- une gouvernance régionalisée qui s'adaptera aux besoins des territoires et fera toute sa place aux personnes concernées, au secteur associatif et aux représentants des collectivités territoriales.

Un choc de participation

Le premier des impératifs pour redonner pleinement sens et efficacité au travail social c'est **d'associer les personnes concernées à la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques de solidarité**. À l'image des progrès significatifs enregistrés dans le champ sanitaire, la stratégie pauvreté portera les exigences d'une **démocratie sociale** aboutie permettant de généraliser les instances participatives et les comités d'usager et de relancer l'action collective.

Pour accompagner cette transformation des pratiques, les personnes accompagnées, les bénévoles et les travailleurs sociaux pourront bénéficier de formations permettant de développer la pair-aidance par des formations croisées et développer ainsi la « capacitation » des personnes.

La rénovation du travail social

Depuis des années, le ciblage des politiques sociales a engendré des logiques de guichet qui ont eu pour effet d'augmenter les situations de non recours et souvent de limiter le travail social à des interventions à caractère curatif. Cette situation, aggravée par l'accroissement des représentations stigmatisantes, conduit les personnes vulnérables à ne solliciter les travailleurs sociaux qu'en dernière extrémité, alors que l'intervention sociale est d'autant plus efficace qu'elle est proche de la survenue des difficultés ou des ruptures.

La présence des travailleurs sociaux sera donc renforcée auprès de l'ensemble de la population pour mieux accompagner les parcours de vie. Cela supposera de travailler à la fois sur les lieux de l'intervention sociale, qui doivent être plus ouverts et mutualisés avec des services aux familles concernant toute la population, et sur les missions des travailleurs sociaux, qui évoluent fortement du fait de la nouvelle place prise par les usagers, de la transformation numérique dans l'accès aux droits, comme de l'évolution des formes de pauvreté.

Cette nouvelle approche nécessitera de **transformer la formation et certains métiers du travail social** pour développer les pratiques « d'aller vers », s'adapter aux besoins réels et intervenir en cas d'événements et de ruptures qui peuvent conduire à l'exclusion.

Cela se traduira par la reconnaissance de nouveaux métiers ou de nouveaux diplômes universitaires (écrivains publics, médiateurs sociaux, développeurs sociaux) ; le déploiement d'un grand plan de formation ; la mise en place dans tous les territoires d'accueils sociaux inconditionnels et de référents parcours.

Un pilotage à partir des territoires

Le succès de la stratégie reposera sur une nouvelle approche de la relation entre l'État et les territoires.

Loin d'un énième plan décliné en mesures portées par une administration, il s'agit de porter avec les acteurs territoriaux des objectifs dont les modalités de mise en œuvre feront l'objet d'une contractualisation, avec des moyens financiers et une évaluation de l'atteinte des résultats.

Elle combinera **l'affirmation du rôle de l'État par une contractualisation exigeante et une liberté d'organisation locale accrue.**

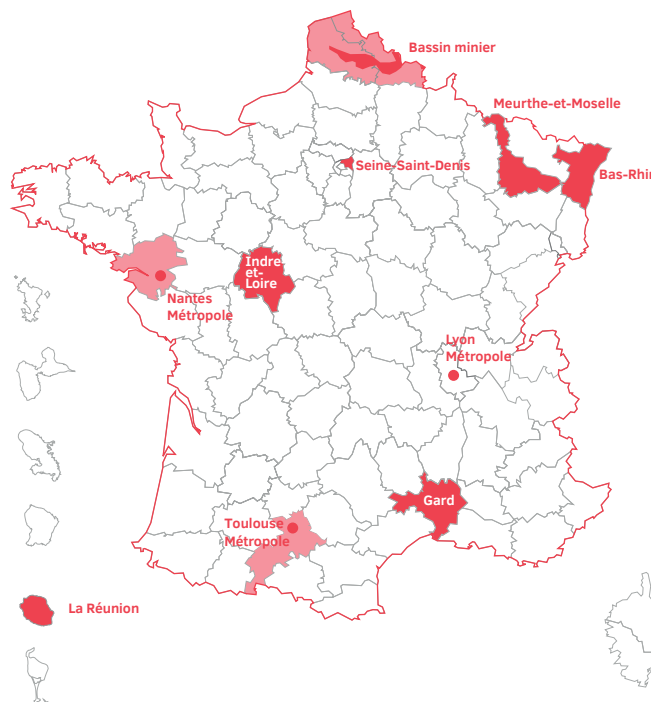
Garant de la solidarité nationale et dépositaire de l'ambition des politiques sociales, l'État définira un cadre de contractualisation qui permettra de mobiliser des moyens importants centrés sur des priorités partagées. Sur un nombre limité d'objectifs (insertion, petite enfance, accompagnement social et éducatif, formation, accès aux droits, participation) adossé à des indicateurs robustes adaptés à l'échelle régionale, l'ensemble des départements et les collectivités volontaires seront conduits à **s'engager sur des résultats** et non plus sur des moyens.

Cet effort pourra être soutenu par l'État dans le cadre **d'un fonds de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi**, qui atteindra **200 M€** à l'horizon du quinquennat.

L'ingénierie de cette contractualisation sera **portée par l'État au niveau régional**. Aux côtés de l'État, une **conférence régionale des acteurs associant les personnes concernées** sera le cadre du portage collectif des objectifs des politiques sociales territoriales.

Une contractualisation accélérée et renforcée sera initiée dès 2018 avec **une dizaine de territoires**, l'ensemble des départements aura contractualisé en 2019. Un travail avec les métropoles de Toulouse et de Nantes sera engagé, sur leur champ de compétence, en lien avec les conseils départementaux de Haute-Garonne et de Loire-Atlantique, chefs de file de l'action sociale.

En lien avec les Assises de l'Outre-Mer, une contractualisation adaptée aux besoins des territoires ultra-marins sera déployée afin d'y apporter des solutions renforcées.



Un nouvel engagement des entreprises

Les investissements des entreprises restent limités dans le champ social : seules 14 % d'entre elles réalisent des actions de mécénat et la part des sommes dépensées affectée à l'action sociale est faible (17 %). La stratégie de lutte contre la pauvreté propose **trois nouveaux dispositifs de mobilisation des entreprises** contre la pauvreté :

- le développement des **actions financées selon un modèle « ni gain ni perte »** : il est indispensable de renforcer les programmes spécifiques qui diminuent les coûts pour les bénéficiaires, selon l'approche d'entreprises sociales qui luttent contre la pauvreté (Muhammad Yunus, prix Nobel de la Paix 2006). Ces projets sont portés notamment par l'association « Action Tank, entreprise & pauvreté », qui sera un partenaire important de ces politiques visant à réduire les dépenses incompressibles des ménages en situation de pauvreté. Plus largement, les acteurs associatifs, de l'économie sociale et solidaire et de l'entreprise labellisés dans le cadre de la démarche « French Impact » seront mobilisés.

- la création de **dotations d'action territoriale** : elles prendront la forme d'une allocation affectée à des programmes de lutte contre la pauvreté sur son territoire, notamment à l'attention des jeunes exclus. Le seul engagement associé à ce dispositif sera que l'entreprise publie chaque année les actions soutenues et les résultats obtenus dans le cadre de la dotation (ou les raisons pour lesquelles elle n'a pas pu mettre en oeuvre cette dotation).
- le lancement d'**Assises nationales pauvreté et économie collaborative** : alors que les plateformes de l'économie collaborative jouent un rôle croissant dans le tissu entrepreneurial de notre pays, leurs effets sur la prévention et la lutte contre la pauvreté et le rôle qu'elles peuvent jouer en la matière feront l'objet d'une réflexion spécifique lancée au premier semestre 2019.

Un fonds d'investissement social et des indicateurs transparents

Dans l'objectif de mesurer scientifiquement l'impact de la lutte contre la pauvreté, un conseil scientifique est chargé de déterminer les indicateurs de résultat de la stratégie et de veiller à leur mise en œuvre.

Un fonds d'investissement social, créé dans le cadre du Grand plan d'investissement, doté **de 100 M€ d'euros**, financera des appels à projet selon la méthode des investissements d'avenir **sur quatre thématiques** :

- le développement complet de l'enfant dès la petite enfance jusqu'à 6 ans ;
- l'accompagnement éducatif renforcé sur la scolarité obligatoire ;
- la solvabilisation du parcours d'insertion des jeunes de 16 à 25 ans ;
- l'accès aux droits et aux services, en particulier pour les jeunes (« territoire zéro non-recours »)

Enfin, avec l'appui de France Stratégie, un **comité d'évaluation de la stratégie pauvreté** assurera un suivi au long cours de l'impact de l'ensemble des mesures sur notre modèle social. Menée à partir des méthodes scientifiques les plus pertinentes, cette évaluation permettra ainsi de bâtir par une démonstration par la preuve des effets de la stratégie pauvreté dans notre pays.

STRATEGIE PAUVRETÉ (en M€)	Total
Engagement 1 : l'égalité des chances dès les premiers pas	1 236
Engagement 2 : Garantir les droits fondamentaux des enfants au quotidien	271
Engagement 3 : Un parcours de formation garanti pour tous les jeunes	439
Engagement 4 : Vers des droits sociaux plus accessibles, plus équitables et plus incitatifs à l'activité	4 968
Engagement 5 : Investir pour l'accompagnement de tous vers l'emploi	1 034
Des leviers pour transformer notre modèle social : rénovation du travail social, exigence de résultats, contractualisation État collectivités	114
Total	8 068
Fonds d'investissement social	100
PIC Formation Insertion par l'activité économique	240
PIC repérage des invisibles	100
Total général	8 508

8,5

MILLIARDS D'€

Au total, une stratégie très ambitieuse avec plus de 2,1 milliards d'euros consacrés à l'investissement social et à la prévention de la pauvreté, plus de 2,5 milliards d'euros à l'accompagnement vers l'emploi et 3,9 pour la revalorisation de la prime d'activité



CONSTATS

A l'entrée en CP,
il y a un écart de
1000 mots
maîtrisés
entre les enfants selon
l'origine sociale

Logement, alimentation, culture...
des centaines
de milliers d'enfants n'ont
pas accès
à leurs droits
fondamentaux

60 000
jeunes mineurs
entre 16 et 18 ans
ni en emploi,
ni en étude,
ni en formation

Séparation,
trop
basculer
la p
à
un év
fa

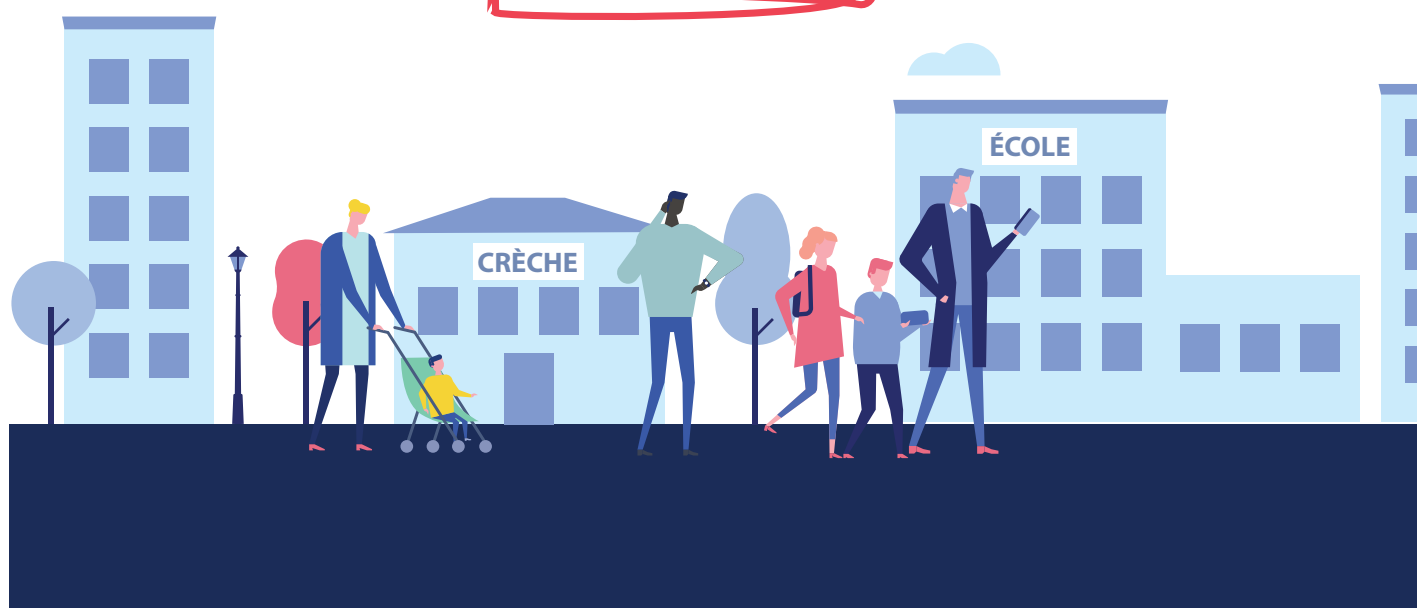
ACTIONS

Rendre universel
l'accès aux crèches,
aux assistants
maternels et
à l'instruction
dès 3 ans

Adapter l'hébergement
et le logement pour
accueillir dignement
les familles avec enfants,
garantir un petit déjeuner
et un repas complet
et équilibré par jour,
renforcer l'accès aux biens
et services essentiels

Rendre obligatoire
la formation
jusqu'à 18 ans
afin que 100%
des jeunes
soient qualifiés
pour démarrer
dans la vie active
ou poursuivre des études

Agir avec
après
familiales
les di
les
d'appar
et renfor
de
à la p





arrivée d'un enfant...
de personnes

ent dans
pauvreté
après
événement
familial

Des bénéficiaires
de minima sociaux qui ne sont

pas
accompagnés
vers l'emploi

Trop de familles et de
travailleurs pauvres

méconnaissent
leurs droits

5,5 millions
de personnes,
dont les plus âgées,
souffrent
de l'isolement,
de nombreux territoires ruraux
sont délaissés,
le lien social se délite

nt, pendant et
les ruptures
s pour prévenir
difficultés et
risques
uvrissement
cer les actions
soutien
parentalité

Aucun accès à un
minimum social sans
accompagnement
ou perspective de
retour à l'emploi

Lancer la concertation
pour mettre en place
un revenu
universel d'activité

Développer le pouvoir
d'agir des habitants,
renforcer la présence
des travailleurs
sociaux sur le terrain
et déployer des
centres sociaux dans
tous les quartiers
prioritaires



VERS UN NOUVEAU MODÈLE SOCIAL DE

LES 21 MESURES

→ INVESTIR SUR LES PERSONNES ET LEURS COMPÉTENCES DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE

- 1. Développer l'accueil de la petite enfance sur tout le territoire,** avec un bonus dans les communes pauvres (+ 1 000 € par place de crèche)
- 2. Favoriser la mixité sociale dès les premiers pas,** avec un bonus mixité dans les crèches et le tiers-payant pour le recours à une assistante maternelle, sans avance de frais (jusqu'à 2800€ par an et par place pour 90 000 places et 75M€)
- 3. Un plan de formation et un nouveau référentiel pour 600 000 professionnels de la petite enfance en lien avec les formations des professeurs du 1^{er} degré :** afin de favoriser le développement de l'enfant et l'apprentissage du langage avant l'entrée à l'école maternelle
- 4. Des parents accompagnés sur tout le territoire :** renforcement des PMI, 300 centres sociaux supplémentaires, développement des espaces-rencontres, lieux d'accueil enfant-parent, ludothèques
- 5. Des réponses aux situations attentatoires aux droits de l'enfant :** 125 M€ pour développer et adapter l'offre d'hébergement et d'accompagnement vers le logement des familles, maraudes protection de l'enfance/Etat dans les métropoles pour lutter contre la situation des enfants à la rue et la mendicité
- 6. L'accès à une alimentation équilibrée pour tous :** offre de lait et alimentation infantiles à bas prix, un fonds pour proposer dans les écoles des petits déjeuners et développer l'éducation alimentaire en associant les parents, des tarifs de cantines accessibles à toutes les familles dans les petites communes fragiles
- 7. Une prévention accrue en santé :** création de 100 centres et maisons de santé dans les quartiers prioritaires, mobilisation de la médecine de ville en milieu scolaire
- 8. Des moyens éducatifs renforcés dans les territoires fragiles :** instruction obligatoire à 3 ans, dédoublement des classes de CP/CE1 en REP et REP +, propositions de 30 000 stages de qualité aux élèves de 3^{ème} des quartiers, programme « devoirs faits » en lien avec les dispositifs de réussite éducative, promotion de la mixité sociale au collège, expérimentation de territoires à haute qualité éducative et création de cités éducatives

→ LES ACCOMPAGNER VERS L'AVENIR

- 9. Une obligation de formation pour les jeunes des compétences et mieux maîtriser**
- 10. Un accompagnement vers l'emploi :** à des solutions d'accompagnement vers l'emploi en complément d'une extension de la Garantie Jeune (2018 et 2022)
- 11. Aide sociale à l'enfance, fin des services à la personne à la majorité du jeune :** empêcher toute sortie de l'aidé social offerte par les départements et les dispositions
- 12. Création d'une « Garantie d'activité ou de formation, social renforcé et insertion dans l'emploi » :** suivi assuré par Pôle emploi dans le cadre d'un partenariat avec des opérateurs privés et associatifs choisis par le département
- 13. Pour les personnes exclues du marché du travail, adaptées afin de redonner à chacun une chance d'emploi :** salariés supplémentaires accueillis dans les entreprises à but non lucratif grâce à un investissement public d'expérimentations évaluées positivement (« Territoires zéro chômeur de longue durée » notamment)
- 14. Pour généraliser l'accompagnement vers l'emploi, un État garant du service public de l'emploi :** devoirs et obligation contractualisée avec les départements, sous 15 jours l'instruction de la demande et l'orientation

L'ÉMANCIPATION

AUTONOMIE ET L'EMPLOI

jusqu'à 18 ans pour assurer à tous les
leur destin

des jeunes : plus de 100 M€ consacrés
emploi pour les jeunes des plus fragiles
ntie jeunes (500 000 bénéficiaires entre

orties sans solutions à l'atteinte de la
sans solution en articulant la protection
ifs de droit commun de l'État

ivité » combinant accompagnement
pour 300 000 allocataires par an : un
e de l'accompagnement global et par
sis par appels d'offres commun État-

u marché du travail, des solutions
une perspective d'emploi : 100 000
e secteur de l'insertion par l'activité
ceptionnel de l'État et essaimage
t pour les personnes les plus fragiles
durée », Convergence, Tapaj, SEVE

ment vers l'emploi des allocataires,
insertion : renforcement des droits et
les départements de réaliser sous un
ation de tout nouveau bénéficiaire

→ GARANTIR UN CADRE COLLECTIF DE SOLIDARITÉ

15. Un accès aux droits renforcé et aux services sociaux renforcés : garantir à chacun l'accès à une complémentaire santé en intégrant l'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé dans la couverture maladie universelle complémentaire, généraliser les accueils sociaux et les référents de parcours pour lutter contre le non-recours, moderniser la délivrance des prestations sociales en favorisant les échanges de données entre opérateurs

16. Vers un revenu universel d'activité : lancement d'une concertation pour établir un nouveau système de minima sociaux pour rendre notre modèle plus lisible, plus équitable et plus incitatif à la reprise d'activité avec une juste prestation réactive, calculée sur la base des revenus les plus récents

17. Un « choc de participation » pour porter les politiques sociales avec les personnes concernées : généralisation des instances participatives et des comités d'usagers, renforcement de l'action collective, déploiement de nouveaux espaces de vie sociale pour lutter contre l'isolement et favoriser le lien social et culturel

18. Une rénovation du travail social pour mieux accompagner les parcours de vie : ouverture des lieux de l'intervention sociale à toute la population ; transformation des formations du travail social pour développer les pratiques « d'aller vers » les personnes, création de nouveaux diplômes universitaires et de nouveaux métiers (écrivains publics, médiateurs sociaux, développeurs sociaux)

19. Un nouvel engagement des entreprises dans la lutte contre la pauvreté : développement des actions financées selon un modèle « ni gain ni perte » pour réduire les dépenses contraintes des personnes en situation de pauvreté, création de dotations d'action territoriale à partir du régime actuel du mécénat, lancement d'assises nationales sur la contribution de l'économie collaborative à la prévention et la lutte contre la pauvreté

20. Un pacte social État/collectivités pour piloter la stratégie à partir des territoires : création d'un fonds de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi, réorganisation de l'État social déconcentré à l'échelle régionale et définition d'un cadre de contractualisation exigeant

21. Un fonds d'investissement social doté de 100 M€ pour financer des appels à projets sur le développement complet de l'enfant dès la petite enfance, l'accompagnement éducatif renforcé, les parcours d'insertion des jeunes et l'accès aux droits et aux services

DES AVANCÉES IMMÉDIATES ET UNE LOI D'ÉMANCIPATION SOCIALE

Un chantier engagé dès le début du quinquennat



Une stratégie immédiatement opérationnelle

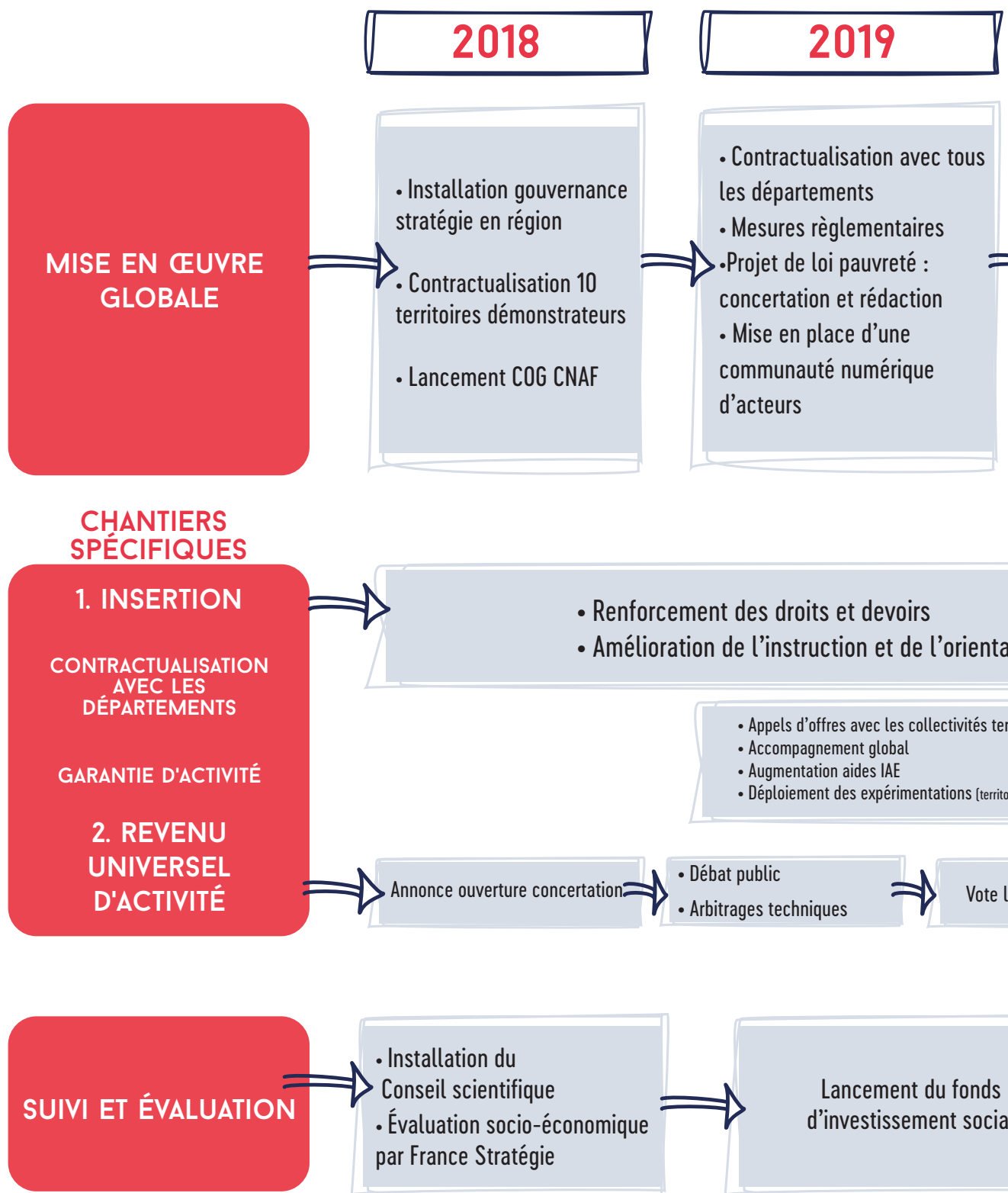
→ Une loi d'émancipation sociale en 2020

Dès la fin de l'année 2018 et tout au long du quinquennat, les mesures de la stratégie pauvreté seront engagées par les ministères et grâce à la contractualisation avec les collectivités territoriales.

La stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté contient également un nombre conséquent de mesures qui relèvent du domaine de la loi. Un projet de loi portant les ambitions de la stratégie sera ainsi préparé par le Gouvernement dès 2019. Prolongeant les évolutions de notre modèle social d'ores et déjà engagées par le Gouvernement et le parlement, comme récemment par la loi portant liberté de choisir son avenir professionnel, ce projet de loi d'émancipation sociale sera dédié **aux politiques de prévention et d'investissement social** et pourrait être organisé autour de trois grands chapitres :

- **L'ambition éducative dès les premiers pas de la vie jusqu'à la majorité**
- **L'accès à l'emploi au cœur de l'action sociale**
- **La nouvelle gouvernance des politiques sociales**

LES CHANTIERS DU QUINQUENNAT



2020

2021

2022

Vote loi :

- Obligation de formation
- RUA
- Insertion-orientation
- Évolution PMI
- Refonte travail social
- Réforme ASE
- Droit à l'accompagnement pour les allocataires des minima sociaux
- Engagement des entreprises

1er bilan
de la contractualisation
avec les départements

2 millions d'allocataires
mieux orientés
et mieux accompagnés

Plus de 300 000
allocataires supplémentaires
accompagnés vers l'activité

loi pauvreté incluant RUA

- Textes d'application et systèmes d'information
- Mise en oeuvre progressive

- Évaluation par France Stratégie
- Conférences annuelles régionales et nationales de suivi et évaluation de la stratégie
- 2 appels à projet/an pilotés par le Conseil scientifique

FAIRE PLUS
POUR CEUX QUI
ONT MOINS.



**DÉLÉGATION
INTERMINISTÉRIELLE
À LA PRÉVENTION ET
À LA LUTTE CONTRE
LA PAUVRETÉ
DES ENFANTS
ET DES JEUNES**



Contact :
Anne-Catherine Ferrari
anne-catherine.ferrari@sante.gouv.fr
01 40 56 65 05

 @Delegpauvrete

www.investirdanslessolidarites.gouv.fr